

MAIRIE
DE
SAILLAT-SUR-VIENNE
(Haute-Vienne)

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du
Conseil Municipal :
Le 21 octobre 2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre,
le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal
CLUZEAU, Maire.*

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de suffrage exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	0
Abstentions :	0
Quorum :	8

PRESENTS : M. Pascal CLUZEAU, M. Jérôme LOTTON, Mme Laurence COURIVAUD, M. Jean-Marc CHABASSE, M. Jean-Paul TOURNIER, M. Jacques VENLA, Mme Aurélie NOE, Mme Marie-Christine LEBACQ, Mme Maria LERICHE, Mme Sandra FERNANDES, M. Sébastien PAPIN, M. Vincent PURY, Mme Sophie CHAZAT, M. Florian ZUMSTEEG.

EXCUSEE REPRESENTEE :

Mme Nathalie PUDELKO, Adjointe au Maire, excusée représentée par M. Pascal CLUZEAU, Maire.

Monsieur Jérôme LOTTON est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

**MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EMPLOIS**

au 1^{er} NOVEMBRE 2026

N° 2026 / 55

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de l'intégration directe de Monsieur Mickaël LABRANDE auprès d'une autre collectivité en date du 1^{er} juillet 2026 ; il convient de supprimer et de créer les postes en conséquence.

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 09/10/2026,

*Certifié exécutoire.
Publié le 29/10/2026*

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de catégorie C, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

*Transmis à la Sous-Préfecture
Le 29/10/2026*

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/10/2026

Application agissée E-legalite.com

99_DE-067-216713105-20261026-DCN2026_55-

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

DECIDE :

- **d'adopter** la proposition du Maire,
- **de modifier** le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2026 comme suit :

- ✓ 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- ✓ 2 Adjoint administratifs principaux 1^{ère} classe à temps complet,
- ✓ 1 Agent de maîtrise Principal à temps complet,
- ✓ 1 Agent de maîtrise à temps complet,
- ✓ 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- ✓ 1 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- ✓ 4 Adjoint techniques territoriaux à temps complet,
- ✓ 1 Adjoint technique territorial à temps non complet (30h hebdomadaires),
- ✓ 2 Adjoint techniques territoriaux à temps non complet (32 h30 hebdomadaires),

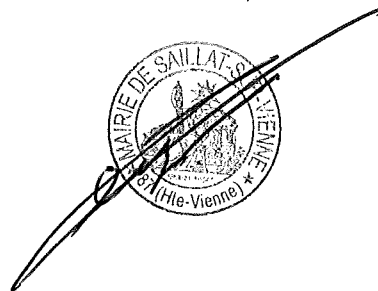
DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents,
En Mairie, le, 29 octobre 2026,*

*Le Secrétaire de séance,
Jérôme LOTTON,*



*Le Maire,
Pascal CLUZEAU,*



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/10/2026

Application agréée E. Lequatre.com

99_DE-087-218713105-20261028-DCN2026...55-